

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00973 Numéro SIREN : 409 943 818 Nom ou dénomination : A2 BUREAU

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2024 sous le numéro de dépôt 1062

06 FEV. 2024

COMPTE DE RESULTAT

le ..0.6.FEV..2024.. sous le n° B
1662

21000 DIJON

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18	102	84	82.58
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	18	102	84	82.58
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	18	102	84	82.58
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 157	72	4 085	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 473		1 473	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 473		1 473	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		572	572	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	189		189	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	189	572	383	66.96
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 284	572	1 856	324.67
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	32 550	23 506	9 044	38.47
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	35 422	24 150	11 273	46.68
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 873	643	2 229	346.49

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir attestation d'Expert Comptable

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N° 31/12/2021 12			Exercice N° 1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	30 911		30 911	23 401		7 510	32,09
Production vendue de biens							
Production vendue de services	146		146			146	
Chiffre d'affaires NET	31 056		31 056	23 401		7 655	32,71
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			3	3		0	11,24
Total des Produits d'exploitation (I)			31 059	23 404		7 655	32,71
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			19 545	11 260		8 285	73,58
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			14 397	11 014		3 383	30,72
Impôts, taxes et versements assimilés			153	154		1	0,65
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 135	1 147		12	1,01
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			3	4		1	15,72
Total des Charges d'exploitation (II)			35 233	23 578		11 655	49,43
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			4 174	174		4 001	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 622)	7 622	7 622		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	761	761		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	12 966	12 966		
	Report à nouveau	8 238	8 882	643	7.24
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 873	643	2 229	346.49
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	26 715	29 588	2 873	9.71
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	21	15	6	40.93
	Emprunts et dettes financières diverses	4 429	4 066	363	8.93
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 434	3 872	438	11.31
	Dettes fiscales et sociales	1 564	2 617	1 053	40.22
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	9 449	10 570	1 121	10.61
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	36 164	40 158	3 994	9.94

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

9 449 10 570

BILAN ACTIF

N° 201073

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF						
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilsations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	20 000		20 000	20 000		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilsations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	8 763	5 932	2 831	3 089	258	8.35
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilsations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	30		30	30		
Total II	28 793	5 932	22 861	23 119	258	1.12
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 385		1 385	1 385		
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	4 262		4 262	13 043	8 781	67.32
Autres créances	1 639		1 639	1 746	107	6.15
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	25		25	25	0	0.28
Disponibilités	5 992		5 992	2 224	3 768	169.45
Charges constatées d'avance (3)						
Total III	13 303		13 303	17 039	3 736	21.92
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	42 096	5 932	36 164	40 158	3 994	9.94

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

30

A2BUREAU
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €
Siège social : 29 rue Clément Janin 21000 DIJON 409 943 818 RCS DIJON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION

Le 30 Juin 2022, à 8 heures, au siège social, les associés de la société à responsabilité limitée A2 BUREAU au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- Monsieur Thierry YVRARD
Propriétaire de 498 parts
- Monsieur Jean Louis TISSOT
Propriétaire de 2 parts

La séance est présidée par Monsieur Thierry YVRARD, gérant associé, qui constate que les associés présents, possèdent 500 parts sociales sur les 500 composant le capital social. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1 le rapport de la gérance,
- 2 le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- 3 les comptes au 31/12/2021, savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe.
- 4 le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

JL
TY

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;

Puis, lecture est donnée du rapport de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

■ PREMIERE RESOLUTION ■

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de 2873 €

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

■ DEUXIEME RESOLUTION ■

L'assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Virer le bénéfice net comptable, en report à nouveau

2873 €

- Virer le reliquat en autre réserve

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

■ TROISIEME RESOLUTION-

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

JLT TM

-QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale ratifie que le gérant ne perçoit plus de rémunération pour l'exercice clos le 31/12/2021 ayant fait valoir ses droits à la retraite, il perçoit uniquement le remboursement des frais de déplacements et de représentation remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les associés.

Zisser



QUARTERME RESOLUTION

La Commission Générale a été chargée de donner un avis sur les propositions de loi relatives à la réorganisation de la Cour de Cassation et de la Cour de Justice.

eliminando a sordidez das nações e o

Plus rien n'était à l'ordre du jour la semaine 4-1992.

[illegible]